



Éditorial

UNE NOUVELLE CONVENTION EN AGRICULTURE

L'année 2021 démarre pour les salariés des conventions polyculture élevage, CUMA, horticulture, pépinières et maraîchage par la fin de ces conventions collectives et la mise en application de la CCN : « Convention Collective Nationale » (Applicable au 1^{er} avril 2021). La CCN est la conséquence de la loi du travail du 8 août 2016.

Vos salaires seront comme auparavant en lien avec une grille minimale des salaires, calculée par palier de 1 à 6 : ouvrier et employé, de 7 à 9 : technicien et agent de maîtrise, et enfin de 10 à 12 : cadre. (Voir grille et calcul dans le bulletin). L'affectation des différents paliers se fera en fonction de point liés au poste de travail proposé par l'employeur, celui-ci devra définir les exigences techniques, l'autonomie et le niveau de responsabilité exigé, et pour les cadres le management et le relationnel.

Concrètement pour les nouveaux arrivants dans le travail, « le premier emploi ou le changement de poste par suite de démission » la CCN est appliquée. Cependant pour le Morbihan la convention polyculture élevage comprenant une prime de fin d'année et une prime d'ancienneté reste en vigueur tant qu'elle n'est pas dénoncée par le syndicat employeur, cela peut durer plusieurs mois. Ce qui n'empêche que chaque salarié dans cette situation devra être vigilant au palier qui lui sera proposé. Pour rappel, les salaires indiqués sur cette grille sont des minimas donc rien ne vous empêche de réclamer plus.

Pour les salariés restant en place dans leurs emplois, les avantages de l'ancienne convention reste en vigueur donc application de la grille avec le salaire minima indiqué ou bien sûr de votre ancien salaire s'il est supérieur ; le calcul de votre ancienneté et la prime de fin d'année restent acquis.

Le syndicat employeur majoritaire : la FNSEA insiste sur l'attractivité de cette CCN : prime de nuit, indemnité de départ volontaire à la retraite, congés pour décès d'un enfant et cotisation pour une retraite complémentaire. Pour ma part beaucoup de questions restent en suspens notamment la difficulté de rémunération par un secteur en crise permanente car la rémunération d'un salaire est indissociable d'un revenu de l'entreprise, la concurrence des secteurs non agricoles attire beaucoup de candidats cherchant un emploi mieux rémunéré.

S'il est vrai que les métiers de l'agriculture attirent les passionnés, il faut néanmoins que cela se traduise par une rémunération décente afin que l'on puisse vivre de sa profession.

Jean-Luc HILARY

Président de l'Association des salariés agricoles du Morbihan

Agenda

- **Du 13 au 24 mai 2021, Semaine de l'Agriculture Française** : événements physiques et digitaux en France, visites exploitations, conférence. Finales des Concours produits et vins à Angoulême, Châlons en Champagne, Montpellier et Tours www.salon-agriculture.com. Semaine mise en place suite au report sur 2022, du Salon International de l'Agriculture à Paris, initialement prévu du 27 février au 7 mars 2021.
- **Mardi 16 février à 20h, réunion d'information** en visioconférence sur « la nouvelle convention collective nationale production agricole et CUMA », avec des représentants de syndicats de salariés. Cette convention collective sera applicable au 1^{er} avril 2021 (parution au Journal Officiel le 10 janvier 2021). Pour vous inscrire et recevoir le lien à la visioconférence, envoyer un mail à simone.ansquer@bretagne.chambagri.fr



POUR RECEVOIR LE PROGRAMME DES RÉUNIONS, CONTACTER L'ASSOCIATION DES SALARIÉS AGRICOLES AU 02.97.46.22.19, SUIVEZ L'ACTUALITÉ SUR LA PAGE FACEBOOK DE L'ASSOCIATION.

- **Vendredi 16 avril, dîner et soirée conviviale pour les salariés agricoles** à 20 h 30 au restaurant «Le Talvern» à Locminé. (22 € / repas et gratuit pour les adhérents – Selon situation sanitaire).
- **Assemblée Générale** de l'Association des salariés agricoles du Morbihan, **vendredi 16 avril** à Locminé ou en visio-conférence (selon situation sanitaire).
- **Samedi 29 mai, sortie conviviale à l'île d'Arz**
- **Réunions au printemps en visioconférence ou à Locminé formation** (selon situation sanitaire), organisées par l'Association des salariés agricoles du Morbihan, sur inscription au 02.97.46.22.29) : sur la santé au travail avec la MSA, sur la réglementation de la fin de la castration en élevage porcin, sur les aides aux particuliers en matière d'économie d'énergie.

Pour raison sanitaire, il est préférable de s'inscrire à l'avance.
Pour toutes les réunions, pensez à apporter votre masque

Loisirs

- **Plumelin - Kingoland**
Parc d'attraction - 15,50 € au lieu de 18,50 €. Ouverture prévue du 24/04 au 26/09.
E-tickets sur www.cezam.fr.
Pour en savoir + : <https://www.kingoland.com>
- **Ploemel (Auray) - Kart 56**
Karting 3 circuits
- Adulte (+14 ans) à 12.50 € au lieu de 17 ou 19 €
- Junior (7 à 13 ans) à 9.50 € au lieu de 15 ou 17 €
- Kid (3 à 6 ans – Kart électrique) à 5€ au lieu de 9 €
E-tickets sur www.cezam.fr
Pour en savoir + : <http://www.kart56.fr>
- **Angers - Terra Botanica**
Parc botanique - Ouverture fin mars
- Adulte à 15.60 € au lieu de 21 €
- Enfant à 11.70 € au lieu de 15 €
E-tickets sur www.cezam.fr
Pour en savoir + : <https://www.terrabotanica.fr>
- **Le Guerno - Parc de Branféré**
Parc animalier et botanique
- Adulte à 16.80 € au lieu de 21.50 €
- Enfant (4 à 12 ans) à 11.40 € au lieu de 15 €. E-tickets sur www.cezam.fr
<https://parc-branfere.com>
- **Carentoir - La ferme du monde**
Sur présentation carte CEZAM :
- Adulte à 7.50 € au lieu de 9.50 €
- Enfant (4 à 12 ans) à 5.50 € au lieu de 6 €
Ouverture avril
<https://www.lafermedumonde.com>
- **Le Fauët - Musée de l'Abeille Vivante et la Cité des Fourmis**
Sur présentation carte CEZAM 10 %
<https://www.abeilles-et-fourmis.com>
- **Meslan - Chez Dame nature**
Parc animalier - Ouverture avril
Sur présentation carte CEZAM
- Adulte à 8.50 € au lieu de 9.5 €
- Enfant à 6.50 € au lieu de 7.50 €
<http://www.chezdamenature.com>
- **Catalogue Vacances 2021**
580 destinations en France à tarif réduit (Camping, résidences)
Offres exclusives CEZAM
Contact : vacances@cezam.fr ou au 02 23 30 22 32



Exploitations Polyculture Elevage

Salaires minima (Morbihan) depuis le 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 mars 2021 - À partir du 1er avril 2021, applicable selon la grille de la CC Nationale Production agricole et CUMA.

Appellation	Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
- Ouvrier d'exécution Niveau I (1)	110	10.25	1554.58
- Ouvrier d'exécution Niveau I (2)	120	10.39	1575.85
- Ouvrier spécialisé Niveau II (1)	210	10.44	1583.43
- Ouvrier spécialisé Niveau II (2)	220	10.49	1591.02
- Ouvrier qualifié Niveau III (1)	310	10.65	1615.29
- Ouvrier qualifié Niveau III (2)	320	10.95	1660.79
- Ouvrier hautement qualifié Niveau IV échelon 1	410	11.79	1788.19
- Ouvrier hautement qualifié Niveau IV échelon 2	420	12.22	1853.41
- Contremaître	510	12.43	1885.26
- Responsable adjoint d'exploitation	520	13.87	2103.66
- Responsable d'exploitation	610	15.25	2312.97
- Directeur d'exploitation	620	17.83	2704.28

+ Barème d'indemnisation des kms lorsque le salarié utilise son véhicule personnel pour les besoins de l'exploitation ou indemnisation 2^e trajet domicile pour les salariés à temps partiel si l'interruption au cours de la journée est supérieure à 2 heures : 0,35 €/km.

Entreprises Conchylicoles

Salaires minima depuis le 1er février 2020 - Négociation des salaires fin janvier 2021 avec nouvelle grille possible dès février 2021.

Classification	Echelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
- Ouvrier et employé	1	10.36	1571.30
- Ouvrier qualifié et employé	2	10.59	1606.19
- Ouvrier hautement qualifié	3	10.88	1650.17
- Chef d'équipe	4	11.17	1694.15
- Cadre (technique ou commercial)	5	12.34	1871.61
- Cadre (responsable d'exploitation)	6	16.22	2460.09

Entreprises de Travaux Agricoles (Bretagne)

Salaires minima depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au 31 mars 2021 - À partir du 1er avril 2021, application de la grille de la CC Nationale ETAR et services forestiers (avec ramassage volailles).

Emplois (échelons)	Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
- Salarié occasionnel ou débutant (- 1an)	100	10.25	1554.58
- Conducteur d'engins	110	10.65	1615.29
- Conducteur d'engins spécialisés	120	10.94	1659.27
- Mécanicien ou chauffeur qualifié	130	11.25	1706.89
- Chauffeur ou mécanicien hautement qualifié	140	11.92	1807.91
- Chauffeur ou mécanicien hautement qualifié avec responsabilité chantier ou atelier	150	12.60	1911.04

Les classifications cadres (Salaires mensuels base 169h) : Coefficient 160 : 2841.04 € - Coefficient 170 : 3175.49 € - Coefficient 180 : de gré à gré.

CUMA de Bretagne et des Pays de Loire

Salaires depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au 31 mars 2021.

Coefficient	100	120	140	160	180	200	220
Salaire horaire €	10.25	10.77	11.51	12.27	13.06	13.83	14.60
Salaire mensuel	1554.58	1633.49	1745.72	1860.99	1980.81	2097.60	2214.38

Maraîchage (Morbihan et Ille-et-Vilaine)

Salaires depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au 31 mars 2021.

Coefficient 100 (SMIC) 10.25 € - 105 : 10.25 € - 120 : 10.25 € - 135 : 10.43 € - 150 : 11.09 €

Exploitations d'Horticulture et des pépinières

Salaires minima depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au 31 mars 2021.

Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
110	10.25*	1554.58
120	10.25*	1554.58
210	10.25	1554.58
220	10.31	1563.71
310	10.50	1592.54
320	10.63	1612.25
410	11.10	1683.54
420	11.51	1745.72

*SMIC au 1er janvier 2021

Entreprises du Paysage

Salaires minima depuis le 1er février 2021 (National).

Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67 h
O1	10.27	1557.91
O2	10.30	1562.50
O3	10.40	1577.82
O4	10.62	1609.99
O5	11.01	1669.74
O6	11.51	1746.33
E1	10.38	1574.76
E2	10.41	1579.35
E3	10.85	1645.23
E4	11.51	1746.33

Pour les salaires mensuels bruts des Techniciens et Agents de Maîtrise (TAM 1 : 1954 € - TAM2 : 2050 € - TAM3 : 2197 € - TAM4 : 2409 €). Si forfait jours + 15%.

Pour les salaires annuels bruts des cadres (C : 32676 € - C1 : 37674 € - C2 : 37674 € - C3 : 39405 € - C4 : 40590 € - C5 : 43346 € - D : d'un commun accord.)

Entreprises de Prestations de Services à l'Aviculture

(Ramassage Volailles - Bretagne)

Salaires minima depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au 31 mars 2021. :

Coefficient 100 : 10.25 € - 110 : 10.65 € - 120 : 10.94 € - 130 : 11.25 € - 140 (Chef d'équipe niveau 1) : 11.92 € - 150 (Chef d'équipe niveau 2) : 12.60 €

Exploitations forestières et Scieries

(Bretagne - Personnel ouvrier - Salaires minima depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au 31 mars 2021 :

Coefficient 100 : 10.25 € - 105 : 10.25 € - 110 : 10.25 € - 115 : 10.25 € - 125 : 10.25 € - 135 : 10.25 € - 150 : 10.25 € - 170 : 10.52 € - Agent de maîtrise : de 190 (11.21 €) à 370 (17.43 €) - Cadres : de 280 (14.40 €) à 600 (25.42 €)

Exploitations arboricoles

Salaires mini du 1er janvier jusqu'au 31 mars 2021

Niveau I : 10.25 € - Niveau II : 10.25 € - Niveau III éch.1 : 10.25 € - Niveau III éch.2 : 10.31 € - Niveau IV éch.1 : 10.57 € - Niveau IV éch.2 : 10.68 € - Contremaître : 11.00 € - Chef de culture : 16.01 € - Directeur d'exploitation : 19.56 €

Convention collective nationale

Cette nouvelle convention collective Production agricole et CUMA, applicable au 1er avril 2021, va concerner l'ensemble des exploitations agricoles et Cuma de France. À ce jour, elle ne prévoit pas la disparition de l'ensemble des règles issues des conventions départementales, telles que prime d'ancienneté, primes de fin d'année ou majorations de salaires pour travail le dimanche ou les jours fériés.

Voici la nouvelle classification des emplois. À chaque poste de travail sera attribué un nombre total de points (de 9 à 400 points), calculé en additionnant des points attribués selon 5 critères : technicité, autonomie, responsabilité, management et relationnel. Cette classification relève de la responsabilité de l'employeur et pourra bien évidemment se faire en concertation avec les salariés.

Degré	TECHNICITE	Pts	AUTONOMIE	Pts	RESPONSABILITÉ			MANAGEMENT	Pts	RELATIONNEL	Pts	
					Respect des normes	Pts	Enjeux économique					Pts
1	Exécution d'une ou plusieurs tâches simples, nécessitant peu ou pas d'expérience	2	Application de consignes précises	2	Exigences normatives faibles ou simples et conséquences limitées en cas de non-respect	1	Contribution limitée aux objectifs de l'activité, obtenue notamment par le respect des contraintes de productivité et de qualité	1	Transmission de savoir-faire possible et/ou rappel d'une consigne. Pas de responsabilité particulière d'animation	2	Echanges professionnels simples nécessitant de bien comprendre ses interlocuteurs (internes et externes) et de se faire comprendre par eux	1
2	Réalisation d'opérations qualifiées, variées, nécessitant une expérience antérieure ou un temps d'appropriation	4	Activités définies par des instructions générales sous surveillance et contrôle intermittents ou périodiques	7	Exigences normatives fortes ou complexes et conséquences importantes en cas de non-respect	4	Contribution moyenne au résultat de l'entreprise notamment par l'optimisation des moyens, de l'organisation de son emploi/de son équipe	4	Animation technique et/ou organisationnelle régulière d'une ou plusieurs équipes majoritairement temporaires/saisonniers	3	Echanges professionnels courants nécessitant une écoute attentive de ses interlocuteurs, la reformulation de leurs demandes, une force de conviction et l'apport de conseils	4
3	Réalisation d'activités très qualifiées, fortement évolutives, nécessitant une maîtrise confirmée du métier	16	Adaptation des méthodes dans le cadre d'objectifs définis ou à partir de directives générales, contrôle ou appréciation à posteriori des résultats ou de l'atteinte des objectifs	28	Responsabilité du déploiement des normes et de la vérification de leurs respects	25	Contribution essentielle au développement de l'entreprise notamment par orientation de ses activités et identification d'innovations	25	Animation technique et/ou organisationnelle régulière d'une ou plusieurs équipes majoritairement permanente	10	Echanges professionnels complexes nécessitant la construction d'argumentaires et d'explications pédagogiques, la capacité à mobiliser ses interlocuteurs internes ou externes	14
4	Capacité de conduite de l'ensemble des activités complexes d'un domaine de spécialités, en nécessitant une maîtrise complète	38	Définition de stratégies par délégation directe, évaluation à moyen ou long terme des résultats globaux de son périmètre de responsabilité	100					Encadrement hiérarchique de proximité (d'une ou plusieurs équipes de production)	23	Relationnel professionnel déterminant pour l'entreprise, nécessitant persuasion et diplomatie, conduite de négociation et représentation de l'entreprise auprès d'acteurs privés ou institutionnels	50
5	Responsabilité de l'ensemble des missions, y compris expertes d'un ou plusieurs domaines de spécialités	100							Encadrement hiérarchique d'encadrants ou de cadres	48		
6									Responsabilité de tous les collaborateurs de l'entreprise ou de l'établissement	100		

Grille des salaires (Au 01/04/2021)

Palier	Coefficients d'emploi	Salaires brut horaire €	Salaires brut mensuel €
Palier 1	9 points - 11 points	10,25 € (SMIC)	1554,58 €
Palier 2	12 points - 16 points	10,33 €	1566,72 €
Palier 3	17 points - 24 points	10,48 €	1589,50 €
Palier 4	25 points - 35 points	10,71 €	1624,35 €
Palier 5	36 points - 51 points	11,21 €	1700,18 €
Palier 6	52 points - 73 points	11,77 €	1785,12 €
Palier 7	74 points - 104 points	12,47 €	1891,28 €
Palier 8	105 points - 143 points	13,37 €	2027,78 €
Palier 9	144 points - 196 points	14,49 €	2197,65 €
Palier 10	197 points - 270 points	16,06 €	2435,77 €
Palier 11	271 points - 399 points	18,28 €	2772,47 €
Palier 12	400 Points	20,91 €	3171,35 €

Les CSP dépendent non seulement des points mais aussi des critères de l'emploi.

Technicien : au moins 74 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 4 en technicité et : Degré 3 en responsabilité ou Degré 3 en autonomie.

Agent de maîtrise : au moins 105 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 3 en autonomie et : Degré 3 en management ou Degré 4 en technicité.

Cadre : au moins 197 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 4 en autonomie et : Degré 4 en technicité ou Degré 4 en management.

Pour en savoir plus

Inscrivez-vous à la visioconférence organisée le **mardi 16 février de 20h à 22h**. L'Association des salariés agricoles du Morbihan a invité des représentants de salariés agricoles à venir vous présenter cette nouvelle convention collective. Pour recevoir le lien : inscription par mail simone.ansquer@bretagne.chambagri.fr

Pour consulter la convention collective nationale sur https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONT0000430366307?facetteTexteBase=TEXTE_BASE&facetteEtat=VIGUEUR&facetteEtat=VIGUEUR_ETEN&facetteEtat=VIGUEUR_NON_ETEN&sortValue=DATE_UPDATE&page=50&page=1&tab_selection=all#doc

Adhérer, c'est :

- Recevoir la carte CEZAM permettant de :
 - bénéficier de réductions dans 100 magasins du département (optique, bijouterie, pneumatiques...)
 - avoir des réductions sur les loisirs (Disneyland, Puy du Fou, zoos, piscines, ski...),
 - pouvoir voyager à moins cher.
- Avoir un couverture assurance maladie-chirurgie à un tarif de groupe avec Mutualia Bretagne
- S'informer sur sa vie professionnelle (Flash mensuel envoyé uniquement aux adhérents)
- Participer gratuitement à des réunions techniques spécifiques par métier
- Avoir des renseignements liés à votre métier (sur RDV ou au 02 97 46 22 19)
- Soutenir votre association qui représente les salariés de la production agricole.

Pour recevoir le

Bulletin d'adhésion

retourner le coupon à l'Association des salariés agricoles du Morbihan
Avenue Borgnis Desbordes - CS 62398 - 56009 VANNES cedex - 02 97 46 22 19
ou s'informer sur l'adhésion en ligne :

www.helloasso.com/associations/association-des-salaries-agricole-du-morbihan

Nom Prénom

Profession

Adresse

Tél. Email :

Tarifs des cotisations : **Célibataire 17 € - Couple 24 € - Chômeur 13 €**

Carte CEZAM remise avec l'adhésion



02 97 46 22 19



Rejoignez-nous sur www.facebook.com/Association-des-Salariés-Agricoles-du-Morbihan-623819441127376/



LES OFFRES D'EMPLOI DE L'ANEFA MORBIHAN

www.agriemploi56.com ou www.lagriculture-recrute.org

emploi56@anefa.org

Cité de l'agriculture - BP 183 - 56005 VANNES CEDEX - Tél. : 02.97.46.22.14

Toutes les offres sur la page Facebook de l'ANEFA Morbihan

Caprin - Cuniculture

Languidic – OCA132241-56 – EARL (220 chèvres, transfo, vente directe) recherche agent élevage - CDI
Langvaudan – OCA133204-56 – EARL (60 chèvres) recherche agent fromager 25h/sem.- CDD 6 mois

Plouay – OCU126956-56 – GE recherche agent d'élevage cunicole – CDI tps plein

Lait

Ploeren – OVL132142-56 – Exploitation laitière et cultures recherche vacher polyvalent - CDI tps plein

Bréhan – OVL126477-56 – SCEA (250 VL et génisses) recherche vacher polyvalent (traite robotisée) - CDI tps plein

Mohon – OVL124312-56 – EARL (60VL bio) recherche vacher, débutant accepté – CDD tps partiel 3 mois

Ambon – OVL132387-56 – EARL (140 VL – Traite robotisée) recherche technicien(ne) élevage lait – CDI tps plein

Lizio – OVL133331-56 – EARL (70 VL, porcs engraissement, 70 ha) recherche vacher polyvalent, 4 jours/sem.- CDI tps plein

Brandivy – OVL133161-56 – SCEA (200 VL, 215 ha, agriculture bio) recherche vacher– CDI

Buléon – OVL132730-56 – EARL (150 VL, salle traite 2*20, porcs engraissement) recherche vacher– CDI tps plein

Inzinzac-Lochrist – OVL131619-56 – EARL (80 VL Montbéliardes) recherche vacher - CDI 3/4 temps.

Guilliers/Landaul/Languidic/Lantillac/Nivillac : Exploitations laitières cherchent 6 vachers– CDI

Morbihan - Service de remplacement recherche 7 vachers de remplacement -Chèques-déjeuner, indemnités kilom – CDI tps plein - Groupement d'employeurs départemental recherche 8 vachers –CDI tps plein

Porc

St Thuriau – OPO131789-56 – SCEA (Maternité collective) recherche agent d'élevage porc, salaire motivant - CDI tps plein

Guisriff- OPO133314-56 – EARL (280 Truies NE + 150 ha) recherche technicien(ne) d'élevage porcin pour suivi reproduction, maternité et verraterie-gestante - CDI tps plein

Caden – OPO132929-56 – EARL (230 Truies NE, conduite 5 bandes) recherche technicien(ne) élevage porcin – CDD tps plein 3 mois.

Guisriff- OPO133315-56 – EARL (280 Truies NE + 150 ha) recherche agent d'élevage porcin pour travaux et appui en porc - CDD tps plein 10 mois

Mauron- OPO128831-56 – SCEA (500 Truies NE) recherche responsable atelier PS/Engraissement - CDI

Locqueltas – OPO130332-56 – EARL (600 Truies NE) recherche technicien(ne) porc - CDI tps plein

Langonnet – OPO130107-56 – SCEA (500 Truies multiplication) recherche responsable PS et futurs reproducteurs- CDI tps plein

Evellys/Le Roc St André/Séglien/ Kergrist/Gourin/Neuillac/Noyal-Pontivy : 7 postes techniciens(ne) d'élevage– CDI

Grandes Cultures

Reguiny – OCM133061-56 – ETA recherche chauffeur agricole pour mars - CDI tps plein

Guer – OCM132977-56 – CUMA recherche chauffeur d'engins agricoles expérimenté - CDI tps plein

Mauron – OCM132638-56 – SCEA (500 T NE et cultures) recherche chauffeur agricole expérimenté – CDI tps plein

Malguénac – OCM132638-56 – ETA recherche son mécanicien agricole expérimenté – CDI tps plein

Moustoir-Ac – OCM133164-56 – ETA recherche chauffeur d'engins agricoles expérimenté – CDI tps plein

Surzur – OCM131996-56 – ETA recherche mécanicien agricole expérimenté - CDI tps plein

Le Roc St André – OCM133213-56 – CUMA recherche chauffeur agricole pour mars - CDI tps plein

Evellys – OCM132395-56 – SCEA (300 Truies NE, 200 ha) recherche chauffeur agricole mars- CDI tps plein

Morbihan – OCM125953-56 – GAEC (250 Truies NE) recherche chauffeur agricole – CDI tps plein

Naizin/Surzur/Guer - 3 Postes de chauffeurs en saison à partir de mars, contacter l'ANEFA

Arboriculture - Maraîchage

Noyal-Pontivy – OAR133073-56 – SCEA, producteur pommes recherche salarié(e) pour taille - CDD 3 mois

Malansac – OMA133112-56 – Maraîcher bio recherche agent de cultures, permis B – CDD tps plein 9 mois

Surzur – OMA131649-56 – Maraîcher bio (serres, plein-champ, vente à la ferme) recherche agent en vente directe mercredi, vendredi et samedi. CDD tps partiel 6 mois

Pluméliau – OMA129800-56 – Exploitation pommes de terre recherche agent de cultures expérimenté pour travaux des champs, triage, bois - CDI tps plein

Sulniac – OMA127748-56 – Exploitation maraîchère bio en légumes diversifiés (+ 20 ha) et vente directe recherche tractoriste (préparation des terres à la récolte), connaissances soudure et mécanique - CDI tps plein

Sulniac – OMA133064-56 – GAEC (60 ha, légumes diversifiés) recherche agent de cultures à partir de mars - CDD tps plein 6 mois

Paysage - Pépinières

Theix-Noyal – OPA127510-56 – Paysagiste recherche maçon du paysage, – CDI tps plein

Caudan – OPA131468-56 – Paysagiste recherche jardinier expérimenté pour création, terrassement, menuiserie – Permis EB voire CACES - CDI tps plein

Sarzeau – OPA132504-56 – Paysagiste recherche jardinier pour création, maçonnerie, expérimenté, Permis B et EB - CDI tps plein

Locqueltas – OPA130389-56 – Société recherche jardinier expérimenté, Permis B et EB – CDD 6 mois

Theix-Noyal – OHO127511-56 – Pépiniériste, vente directe recherche agent pépiniériste – CDI tps plein

Muzillac – OHO132507-56 – SARL recherche adjoint chef de cultures pépinière, – CDI tps plein

GE : Groupement d'employeurs - ETA : Entreprise de travaux agricoles – EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
 - GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun - SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole – VL : Vaches laitières
 - TPA : Traite par l'arrière - NE : Naisseur-Engraisseur– CDI : Contrat à durée indéterminée – CDD : Contrat à durée déterminée

Social

La MSA vous soutient en cas de coup dur

Perte d'emploi ou de vos revenus, activité réduite, absence de complémentaire santé... en cas de coup dur, des prestations existent pour vous aider. N'attendez pas et découvrez à quelles aides sociales vous pouvez prétendre en fonction de votre situation.

J'ai réduit mon activité, j'ai peut-être droit à la Prime d'activité ?

La Prime d'activité est une aide pour compléter vos revenus. Si vos revenus ne dépassent pas un certain plafond, la MSA peut vous verser chaque mois ce complément. Le montant de la Prime d'activité évolue en fonction de vos revenus.

Je n'ai pas ou peu de revenus, j'ai peut-être droit au RSA ?

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) peut vous garantir un minimum de ressources en cas de baisse, d'absence ou de faibles revenus. Son montant est déterminé en fonction de la composition de votre foyer. Le RSA ne se limite pas à une aide financière. Il permet également de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un référent unique, d'être soutenu et conseillé dans la construction d'un projet professionnel et dans les démarches.



Je n'ai pas les moyens de me soigner, je pense à la Complémentaire santé solidaire

Pour préserver votre santé et celle de vos proches, la MSA vous propose une protection renforcée : la complémentaire santé solidaire. Aucun frais à avancer, la Complémentaire santé solidaire fonctionne comme une mutuelle. Grâce à cette aide, sur présentation de votre carte vitale, vous ne paierez plus chez le médecin, à l'hôpital, en pharmacie mais aussi la plupart des lunettes et prothèses dentaires ! Les frais seront pris en charge par votre MSA et la complémentaire santé solidaire. En fonction de vos ressources, La complémentaire santé solidaire peut ne rien vous coûter ou coûter moins de 1€ par jour selon votre situation et les ressources des personnes de votre foyer.

Je viens de perdre mon emploi, je vérifie si j'ai des droits

Lorsque vous perdez votre emploi, votre nouvelle situation peut vous ouvrir le droit à des prestations sociales pour vous aider à faire face aux dépenses du quotidien (la garde de vos enfants, le paiement de votre loyer...). Il vous suffit de quelques minutes pour faire le point sur vos droits. Sur le site www.mesdroitssociaux.gouv.fr, évaluez vos droits à 33 aides sociales.

A quelles prestations sociales pouvez-vous prétendre ?

Pour plus d'informations sur les prestations et réaliser vos démarches en ligne, rendez-vous sur www.portesdebretagne.msa.fr ou téléphoner au 02.99.01.80.80. Sur www.mesdroitssociaux.gouv.fr, vous pouvez aussi effectuer des simulations et vos démarches en ligne.

